

# PROTOCOLE ÉLECTORAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (XIXE CONGRÈS)

SAMEDI 24 OCTOBRE 2026

## Projet à faire approuver par le Conseil national.

Conforme aux statuts de l'association (notamment articles 10, 15 et 18) et à son règlement intérieur (notamment articles 8 et 11).

### Lundi 13 avril 2026

Réunion du Bureau exécutif pour approuver l'ordre du jour de la réunion du Conseil national.

### Dimanche 26 avril 2026

Date limite de convocation du Conseil national par le président de l'association.

### Lundi 11 mai 2026

19h30 : Réunion du Conseil national en visioconférence pour approuver la date du Congrès (Assemblée générale ordinaire) et le présent protocole électoral précisant le calendrier des opérations.

### Lundi 25 mai 2026

Le premier vice-président annonce aux membres de l'association les conditions de dépôt des candidatures pour la présidence et le Conseil national par la publication sur le site du Rassemblement National ([www.rassemblementnational.fr](http://www.rassemblementnational.fr)) : du protocole électoral, d'un formulaire de déclaration de candidature pour le Conseil national, d'une notice rappelant les conditions d'éligibilité et les modalités de dépôt de candidature.

**Un constat d'huissier de justice sera établi pour attester de la publication de ces documents sur le site du Rassemblement National.**

Est envoyé par lettre recommandée aux membres du Conseil national élargi un formulaire de parrainage pour l'élection du président, avec une notice explicative. Pour rappel :

- Les candidatures à la présidence doivent être présentées par au moins 20% des membres du Conseil national élargi.
- La lettre recommandée sera envoyée à tous les membres du Conseil national élargi quel que soit leur statut d'adhérent. Il sera néanmoins rappelé dans cette lettre que seuls les parrainages provenant de membres à jour de cotisation à la date de fin de réception des candidatures seront pris en compte.
- Chaque parrain ne peut présenter qu'une seule candidature.

### Vendredi 10 juillet 2026

Date limite de réception des parrainages pour la présidence et des candidatures pour le Conseil national.

**Un constat d'huissier de justice sera établi pour attester de l'arrêt de réception des candidatures.**

## Lundi 13 juillet 2026

Après vérification du consentement des candidats parrainés pour l'élection du président, publication de la liste officielle des candidats\* (la liste des parrains ne sera pas publiée) et désignation par chaque candidat d'un délégué.

Après vérification de l'éligibilité des candidats au Conseil national, validation de la liste des candidats. Un procès-verbal sera établi par le premier vice-président pour rendre compte des opérations de vérification de l'éligibilité des candidats.

Réunion du Bureau national pour valider la composition de la commission électorale sur proposition du premier vice-président, pour approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire et son mode de scrutin électronique.

## Lundi 24 août 2026

Envoi d'un courrier (avec bulletin d'adhésion et enveloppe T) à tous les adhérents en retard de cotisation depuis le 01/01/2022 pour leur rappeler qu'il est nécessaire d'être à jour de cotisation pour prendre part aux votes et participer au XIXe Congrès.

## Dimanche 20 septembre 2026

Date limite de réception des nouvelles adhésions et renouvellements d'adhésion pour pouvoir voter à l'Assemblée générale ordinaire. Extraction et validation de la liste électorale définitive (adhérents à jour de cotisation le 20 septembre 2026 et ayant plus de 16 ans révolus au 1er jour du Congrès le 24 octobre 2026).

**Un constat d'huissier de justice sera établi pour attester de l'arrêt des adhésions et de l'extraction du fichier des adhérents ayant la qualité d'électeur.**

## Lundi 21 septembre 2026

### Mode de scrutin électronique :

Envoi par courrier à la liste électorale (pour des raisons pratiques, un premier envoi anticipé peut être effectué avant cette date aux adhérents qui seront à jour de cotisation le jour de l'extraction de la liste électorale) :

- De la convocation individuelle du président à l'Assemblée générale ordinaire comportant les codes d'accès personnalisés (uniques) et sécurisés (anonymes) permettant de voter sur un site internet dédié (hébergé par le prestataire sur des serveurs sécurisés).
- D'un cahier comportant les informations pratiques pour l'inscription au Congrès, l'explication des modalités de vote, la liste des candidats à la présidence avec pour chacun une page comportant leur profession de foi, la liste de présentation des candidats au Conseil national (chaque candidat aura en plus la possibilité de publier une profession de foi de maximum 1500 signes espaces compris sur une page internet dédiée au Congrès et rattachée au site du Rassemblement National).

### Précisions sur le vote électronique :

- Les identifiants du vote électronique ne permettent de voter qu'une seule fois. Un message confirmant que le vote a déjà été enregistré sera affiché en cas de tentative de nouvelle connexion avec les mêmes identifiants.
- Une garantie supplémentaire de sécurité est prévue pour le vote électronique lors de la première connexion sur le site de vote, l'électeur devra confirmer son identité en entrant sa date de naissance (tirée de la base du fichier des adhérents). En cas de non-correspondance de la date de naissance, l'électeur sera invité à contacter le service des adhésions pour vérifier la date de naissance entrée dans le fichier du siège.
- L'anonymat du votant est garanti durant toute la procédure placée sous contrôle d'huissier : aucun rapprochement n'est possible entre l'identifiant de connexion et l'identité de l'électeur.
- Le premier vice-président s'assure que les fédérations mettent à disposition des adhérents qui en feraient la demande les moyens informatiques nécessaires au vote.

## Jeudi 22 octobre 2026

Date limite de réception des votes par internet. Le vote sera clos à 23 heures 59 minutes, heure de Paris. Au-delà de cette heure, le site sera clos et tout vote impossible

## Vendredi 23 octobre 2026

Dépouillement du scrutin sous le contrôle de l'huissier de justice et en présence de la commission électorale. Les résultats sont confiés à l'huissier de justice.

Un constat d'huissier de justice sera établi pour rendre compte du dépouillement et des résultats des votes.

## Samedi 24 octobre 2026

### L'Assemblée générale ordinaire entend :

- Le rapport moral du président.
- Le rapport financier du trésorier.
- La proclamation des résultats de l'élection du président et de l'élection du Conseil national.
- Le discours du président élu.

Le président élu présente au nouveau Conseil national le Bureau exécutif, le Bureau national, le ou les vice-président(s) et le trésorier, pour approbation.

*\* Si plus de deux candidats recueillent, avant la date limite, le nombre de parrainages nécessaires pour être candidats à l'élection du président, un second tour de scrutin sera prévu selon les modalités définies à l'article 11, paragraphe C, point 2 du règlement intérieur de l'association. Le calendrier des opérations électorales sera revu en conséquence.*

